

Pratique du droit à titre accessoire – Module 1 + Module 2

Programme de formation – Modalités pédagogiques

➔ PRÉ-REQUIS

- Avoir au minimum 10 années d'expérience professionnelle dans le domaine de l'ingénierie.
- Avoir participé à des missions de maîtrise d'œuvre.
- Connaître les procédures et les contrats.

➔ OBJECTIFS

- Répondre aux dispositions de l'arrêté du 1er décembre 2003 pour les activités exercées dans le secteur « Ingénierie et Études Techniques ».
- Former des cadres supérieurs à la pratique de conseils juridiques accessoires à leur activité principale.
- Être capable de rédiger des actes et d'effectuer des consultations juridiques.
- Être capable d'apporter un conseil pertinent sur les montages contractuels.
- Être capable de distinguer les différents types de polices d'assurances et de responsabilités.
- Connaître les contrats publics et privés.
- Connaître les textes applicables à la maîtrise d'œuvre (articles L.2410-1 et suivants du Code de la commande publique et ses annexes)).

➔ ÉVALUATION ET VALIDATION

- En continu au travers d'études de cas, de travaux pratiques ou de QCM.

➔ 3 JOURNÉES PRÉVUES EN PRÉSENTIEL :

- Journée d'ouverture
- Journée à mi-parcours
- Journée de clôture

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels exerçant leur activité dans le secteur « Ingénierie et Études Techniques » relevant des codes NAF concernés par l'arrêté du 19 décembre 2000 modifié.

DURÉE

- 31 jours – 250 heures
- Amplitude de 18 mois

COÛT

- Inter-Entreprises : **9 900,00 € HT**
- Intra-Entreprise : **Nous consulter**

EFFECTIF

- Minimum : 6 personnes.
- Maximum : 12 personnes.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel ou classe virtuelle : pédagogie active et expositive.
- Support de cours ; Diffusion de PowerPoint ; Etudes de cas ; Documents (textes juridiques, arrêtés, décrets, etc.) ; Débats, échanges et retours d'expériences avec les formateurs.



Nous mettons tout en œuvre pour **rendre accessible nos formations aux personnes en situation de handicap.**

Afin d'établir les modalités d'adaptation nécessaires, **merci de nous contacter en amont de toute inscription.**

PROGRAMME

➡ Bloc 1 – Socle PDTA : Méthode, sources et posture (14 heures)

Compétences visées

À l'issue du bloc, le participant est capable de :

- qualifier juridiquement une situation professionnelle,
- identifier la norme applicable (loi, règlement, contrat, règle de l'art),
- comprendre l'articulation entre normes et responsabilités,
- adopter une posture de conseil sécurisée PDTA,
- formaliser une note de consultation juridique dans les limites autorisées,
- identifier les situations nécessitant une escalade vers un avocat ou un notaire.

Module 1.1 – Cadre légal de la PDTA, limites et responsabilités (2 heures)

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le cadre juridique de la pratique du droit à titre accessoire,
- Identifier les limites légales et déontologiques,
- Mesurer les risques en cas de dépassement.

Contenus

- Fondements juridiques de la PDTA (loi de 1971 et principes applicables),
- Définition du conseil juridique accessoire vs activité juridique principale,
- Distinction information juridique / conseil / acte réservé,
- Responsabilités encourues :
 - civiles,
 - pénales,
 - professionnelles,
- Illustrations par des situations rencontrées dans les métiers de l'ingénierie.

Méthodes pédagogiques

- Apports structurés,
- Échanges guidés avec les participants,
- Analyse de cas concrets.

Livrable

- Grille PDTA : ce que je peux faire / ce que je ne fais pas / quand j'escalade.

Évaluation

- QCM de positionnement.

PROGRAMME

Module 1.2 – Sources du droit et hiérarchie des normes (4 heures)

Objectifs pédagogiques

- Savoir identifier la source du droit pertinente selon une situation donnée,
- Comprendre la hiérarchie des normes et ses conséquences pratiques,
- Résoudre des conflits de normes simples.

Contenus

- Les différentes sources du droit :
 - Constitution,
 - traités,
 - lois,
 - règlements,
 - contrats,
- Hiérarchie des normes et pyramide de Kelsen,
- Application pratique de la hiérarchie :
 - normes d'ordre public,
 - normes supplétives,
- Études de cas appliquées aux projets (marchés, contrats, chantier).

Méthodes pédagogiques

- Apports courts,
- Études de cas en sous-groupes,
- Mise en commun et correction collective.

Livrable

- Fiche réflexe « hiérarchie des normes appliquée ».

Évaluation

- QCM ciblé.

Module 1.3 – Loi impérative, loi supplétive et règles de l'art (2 heures)

Objectifs pédagogiques

- Distinguer loi impérative et loi supplétive,
- Comprendre la valeur juridique des règles de l'art,
- Mesurer l'impact de ces notions sur les responsabilités.

Contenus

- Définition et effets de la loi impérative,
- Rôle de la loi supplétive dans les contrats,
- Place des règles de l'art (DTU, normes, guides techniques),
- Utilisation des règles de l'art :
 - en prévention des litiges,
 - en expertise,
 - en contentieux.

Méthodes pédagogiques

- Apports illustrés,
- Analyse de clauses contractuelles types,
- Cas pratiques courts.

Livrable

- Tableau comparatif : Loi impérative / loi supplétive / règle de l'art.

PROGRAMME

Module 1.4 – Organisation judiciaire et compétences (2 heures)

Objectifs pédagogiques

- Comprendre l'organisation des juridictions françaises,
- Savoir orienter un litige vers la bonne juridiction,
- Éviter les erreurs de compétence.

Contenus

- Distinction ordre judiciaire / ordre administratif,
- Compétences respectives,
- Notions de compétence matérielle et territoriale,
- Rôle du Tribunal des conflits,
- Impacts pratiques pour les professionnels PDTA.

Méthodes pédagogiques

- Apports structurés,
- Cas d'orientation de litiges,
- Échanges dirigés.

Livrable

- Schéma d'orientation juridictionnelle.

Évaluation

- QCM.

Module 1.5 – Méthodologie de la note de consultation juridique (2 heures)

Objectifs pédagogiques

- Structurer une note de consultation PDTA,
- Adopter une rédaction prudente et traçable,
- Sécuriser la responsabilité du conseiller.

Contenus

- Structure type d'une note de consultation :
 - faits,
 - qualification juridique,
 - analyse,
 - recommandation,
 - limites et escalade,
- Formulations à privilégier / à éviter,
- Référencement des sources.

Méthodes pédagogiques

- Démonstration commentée,
- Exercice d'écriture guidé.

Livrable

- Trame de note de consultation juridique PDTA.

Évaluation

- Évaluation formative (feedback).

PROGRAMME

Module 1.6 — Posture de conseil et traçabilité (2 heures)

Objectifs pédagogiques

- Adopter une posture professionnelle sécurisée,
- Assurer la traçabilité des conseils donnés,
- Prévenir les risques de mise en cause.

Contenus

- Posture du conseil PDTA :
 - neutralité,
 - prudence,
 - proportionnalité,
- Traçabilité des échanges (écrits, mails, livrables),
- Gestion des demandes sensibles du client,
- Articulation avec les autres intervenants (avocat, notaire).

Méthodes pédagogiques

- Retours d'expérience,
- Mises en situation,
- Débrief collectif.

Livrable

- Check-list « posture & traçabilité PDTA ».

➡ Bloc 2 – Droit public, commande publique et contentieux (108 heures)

Compétences visées

À l'issue du bloc, le participant est capable de :

- qualifier juridiquement une situation relevant de la commande publique,
- identifier le régime juridique applicable (contrat public / droit administratif),
- sécuriser la passation d'un marché public,
- accompagner l'exécution contractuelle (CCAG),
- anticiper et structurer les situations de litige,
- cadrer un précontentieux ou un contentieux sans se substituer à un avocat,
- identifier les risques liés au droit de la concurrence et au droit pénal de la commande publique.

PROGRAMME

Module 2.1 — Droit administratif appliqué aux contrats publics (23 heures)

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les fondements du droit administratif des contrats publics,
- Identifier les compétences juridictionnelles et les voies de recours,
- Sécuriser la posture PDTA en phase sensible.

Contenus

- Sources et principes du droit administratif,
- Qualification des contrats (critères organique et matériel),
- Distinction contrat administratif / contrat de droit privé,
- Dualité des juridictions (ordre administratif / judiciaire),
- Compétence des juridictions administratives (TA, CAA, CE),
- Tribunal des conflits,
- Présentation des principaux recours :
 - référé-suspension,
 - référé-liberté,
 - référé-mesures utiles,
 - référé-expertise,
 - référé-provision,
- Recours pour excès de pouvoir,
- Recours indemnitaire.

Méthodes pédagogiques

- Apports structurés,
- Études de décisions commentées,
- Cas pratiques d'orientation juridique.

Livrables

- Grille « qualification du contrat et stratégie juridique ».

Évaluation

- QCM + cas pratique guidé.

PROGRAMME

Module 2.2 – Passation des marchés publics & analyse des offres (18 heures)

Objectifs pédagogiques

- Sécuriser juridiquement la phase de passation,
- Produire une analyse des offres traçable et défendable,
- Réduire les risques contentieux en amont.

Contenus

- Choix de la procédure et seuils,
- Structure et lecture du DCE (RC, CCAP, CCTP, AE),
- Définition des critères et sous-critères,
- Pondération et méthodes de notation,
- Gestion des questions/réponses,
- Offres irrégulières, inacceptables et inappropriées,
- Offres anormalement basses,
- Obligations de transparence et d'égalité de traitement.

Méthodes pédagogiques

- Apports + retours d'expérience,
- Ateliers de construction de grilles de notation,
- Mise en situation MOA / AMO / MOE.

Livrables

- Tableau d'analyse des offres et Check-list « passation sécurisée ».

Évaluation

- Étude de cas notée.

Module 2.3 – Sous-traitance, cotraitance et groupements (8 heures)

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les règles applicables aux relations contractuelles multiples,
- Sécuriser l'exécution du marché,
- Prévenir les litiges liés aux intervenants.

Contenus

- Définition et statut du sous-traitant,
- Acceptation et agrément,
- Acte spécial de sous-traitance,
- Paiement direct,
- Cotraitance conjointe / solidaire,
- Groupements momentanés d'entreprises (GME),
- Impacts sur délais, pénalités et responsabilités.

Méthodes pédagogiques

- Apports illustrés,
- Cas pratiques d'exécution.

Livrables

- Pack « sous-traitance & groupement » (check-list).

Évaluation

- QCM ciblé.

PROGRAMME

Module 2.4 – CCAG Travaux & CCAG MOE – exécution approfondie (28 heures)

Objectifs pédagogiques

- Piloter l'exécution contractuelle d'un marché public,
- Gérer les aléas techniques, financiers et calendaires,
- Préparer et sécuriser les situations de réclamation.

Contenus

- Ordres de service,
- Délais contractuels et pénalités,
- Modifications contractuelles et prix nouveaux,
- Avances, acomptes et révisions,
- Sujétions imprévues,
- OPR, réception et réserves,
- DOE et obligations post-réception,
- Garantie de parfait achèvement,
- Décompte général et définitif (DGD),
- Règles de preuve et traçabilité.

Méthodes pédagogiques

- Apports structurés,
- Étude de cas fil rouge « chantier »,
- Ateliers de rédaction (OS, pré-DGD).

Livrables

- Trame DGD, Trame mémoire en réclamation,
- Chronologie contractuelle type.

Évaluation

- Cas pratique long noté.

Module 2.5 – Contentieux de la commande publique (16 heures)

Objectifs pédagogiques

- Cadrer un précontentieux ou un contentieux,
- Identifier la voie de recours pertinente,
- Sécuriser la posture PDTA en situation litigieuse.

Contenus

- Accès aux documents administratifs (CADA),
- Référé précontractuel et contractuel,
- Recours « Tarn-et-Garonne »,
- Contentieux indemnitaire de l'entreprise évincée,
- Contentieux de l'exécution : décompte général, référé provision, expertise judiciaire,
- Résiliation et reprise des relations contractuelles,
- Contentieux des sous-traitants,
- Modes alternatifs de règlement des litiges (CCIRA, médiation, transaction),
- Droit pénal de la commande publique (favoritisme, prise illégale d'intérêts).

Méthodes pédagogiques

- Apports structurés, Analyse de décisions, Cas pratiques de stratégie contentieuse.

Livrables

- Arbre de décision « précontentieux / contentieux / escalade ».

Évaluation

- Étude de cas notée.

PROGRAMME

Module 2.6 – Droit de la concurrence appliqué à la commande publique (8 heures)

Objectifs pédagogiques

- Identifier les risques concurrentiels,
- Adopter des pratiques loyales et conformes.

Contenus

- Ententes et abus de position dominante,
- Concurrence déloyale,
- Conflits d'intérêts,
- Opposabilité du droit de la concurrence à l'action publique,
- Cas typiques en appels d'offres.

Méthodes pédagogiques

- Apports + cas pratiques.

Évaluation

- QCM.

Module 2.7 – Atelier réclamations, DGD & chiffrage (7 heures)

Objectifs pédagogiques

- Structurer une réclamation juridiquement recevable,
- Chiffrer une demande de manière argumentée,
- Préparer une négociation amiable.

Contenus

- Structure d'un mémoire en réclamation,
- Chronologie et pièces justificatives,
- Méthodes de chiffrage,
- Articulation amiable / contentieux.

Méthodes pédagogiques

- Atelier fil rouge,
- Coaching collectif.

Livrables

- Mémoire en réclamation complet (cas pratique).

Évaluation

- Cas pratique noté.

➡ Bloc 3A – Droit des obligations et responsabilités (38 heures)

Compétences visées

À l'issue du bloc, le participant est capable de :

- qualifier juridiquement une relation contractuelle,
- identifier les obligations des parties,
- analyser une situation d'inexécution,
- comprendre les mécanismes de responsabilité contractuelle et délictuelle,
- évaluer les risques juridiques associés à une décision ou une recommandation,
- sécuriser sa posture PDTA face à une situation conflictuelle.

PROGRAMME

Module 3A.1 – Fondements du droit des obligations (10 heures)

Objectifs pédagogiques

- Comprendre la structure juridique d'une obligation,
- Identifier les sources des obligations,
- Maîtriser le raisonnement contractuel de base.

Contenus

- Notion d'obligation,
- Sources des obligations :
 - contrat,
 - responsabilité civile,
 - quasi-contrats,
- Conditions de validité du contrat :
 - consentement,
 - capacité,
 - contenu licite et certain,
- Effet obligatoire du contrat,
- Articulation contrat / responsabilité.

Méthodes pédagogiques

- Apports structurés,
- Illustrations issues de projets réels,
- Exercices de qualification juridique.

Évaluation

- QCM ciblé.

Module 3A.2 – Responsabilité contractuelle et délictuelle (10 heures)

Objectifs pédagogiques

- Distinguer responsabilité contractuelle et délictuelle,
- Comprendre les conditions de mise en jeu de la responsabilité,
- Identifier les risques juridiques.

Contenus

- Responsabilité contractuelle :
 - inexécution,
 - faute,
 - préjudice,
 - lien de causalité,
- Responsabilité délictuelle :
 - faute,
 - dommage,
 - causalité,
- Responsabilité du fait d'autrui et des choses,
- Cumuls et exclusions de responsabilité,
- Cas d'application dans les projets d'ingénierie.

Méthodes pédagogiques

- Apports + schémas,
- Cas pratiques commentés.

Évaluation

- Étude de cas courte.

PROGRAMME

Module 3A.3 — Inexécution du contrat et remèdes juridiques (8 heures)

Objectifs pédagogiques

- Identifier les situations d'inexécution,
- Connaître les remèdes juridiques disponibles,
- Sécuriser les recommandations PDTA.

Contenus

- Inexécution totale / partielle,
- Mise en demeure,
- Exception d'inexécution,
- Résolution et résiliation,
- Réduction du prix,
- Exécution forcée,
- Dommages et intérêts,
- Temporalité et stratégie.

Méthodes pédagogiques

- Apports illustrés,
- Études de cas progressives.

Livrable

- Tableau « inexécution / remède / risque ».

Module 3A.4 — Clauses contractuelles sensibles & preuve (6 heures)

Objectifs pédagogiques

- Identifier les clauses à risque,
- Comprendre les mécanismes de preuve,
- Sécuriser la posture de conseil.

Contenus

- Clauses pénales,
- Clauses limitatives ou exonératoires de responsabilité,
- Clauses de délai et pénalités,
- Clauses de résiliation,
- Preuve en matière contractuelle :
 - écrits,
 - échanges,
 - traçabilité,
- Articulation preuve / responsabilité.

Méthodes pédagogiques

- Analyse de clauses types,
- Cas pratiques.

Évaluation

- QCM ciblé.

PROGRAMME

Module 3A.5 — Cas pratiques transversaux & posture PDTA (4 heures)

Objectifs pédagogiques

- Mobiliser l'ensemble des acquis du bloc,
- Adopter une posture PDTA sécurisée en situation sensible,
- Préparer le lien avec les modules métiers.

Contenus

- Cas pratiques mêlant :
 - droit public / droit privé,
 - responsabilité / inexécution,
- Analyse de demandes client sensibles,
- Identification des limites PDTA et escalade.

Méthodes pédagogiques

- Mises en situation,
- Travail en sous-groupes,
- Débrief collectif.

Livrables

- Grille d'analyse juridique PDTA (cas complexe).

PROGRAMME

➡ Bloc 3B – Contrats et construction (32 heures)

Compétences visées

À l'issue du bloc, le participant est capable de :

- qualifier juridiquement un contrat de construction,
- identifier les obligations et responsabilités des intervenants,
- analyser les clauses sensibles propres aux métiers BET / MOE / AMO,
- prévenir les risques juridiques liés à l'exécution des contrats,
- formuler des recommandations juridiques sécurisées dans le cadre PDTA,
- savoir quand solliciter un avocat ou un expert spécialisé.

Module 3B.1 – Contrat d'entreprise & sous-traitance (8 heures)

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le régime juridique du contrat d'entreprise,
- Identifier les responsabilités respectives des intervenants,
- Sécuriser les relations avec les sous-traitants.

Contenus

- Définition et qualification du contrat d'entreprise,
- Obligations du maître d'ouvrage et de l'entrepreneur,
- Responsabilité contractuelle de l'entreprise,
- Sous-traitance :
 - cadre juridique,
 - responsabilités,
 - relations contractuelles,
- Articulation avec les assurances,
- Cas pratiques issus de projets de construction.

Méthodes pédagogiques

- Apports illustrés,
- Études de cas commentées.

Évaluation

- Cas pratique court.

PROGRAMME

Module 3B.2 — Contrat de maîtrise d'œuvre (8 heures)

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les spécificités juridiques du contrat de maîtrise d'œuvre,
- Identifier les obligations et responsabilités du maître d'œuvre,
- Sécuriser la posture de conseil auprès des clients.

Contenus

- Définition et nature juridique du contrat de maîtrise d'œuvre,
- Missions du maître d'œuvre (ESQ à AOR),
- Obligations de moyens / obligations de résultat,
- Responsabilités du maître d'œuvre,
- Coordination avec les autres intervenants,
- Cas de mise en cause fréquents,
- Limites PDTA dans l'accompagnement contractuel.

Méthodes pédagogiques

- Apports structurés,
- Analyse de contrats types,
- Cas pratiques.

Évaluation

- QCM ciblé.

Module 3B.3 — Marchés privés de travaux (NF P 03-001) (8 heures)

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le cadre juridique des marchés privés de travaux,
- Lire et analyser un contrat type NF P 03-001,
- Identifier les points de vigilance juridiques.

Contenus

- Présentation de la norme NF P 03-001,
- Structure et logique du contrat,
- Délais, pénalités et modifications,
- Réception des travaux et garanties,
- Gestion des différends,
- Comparaison avec les marchés publics (logique PDTA).

Méthodes pédagogiques

- Lecture commentée de la norme,
- Cas pratiques comparatifs.

Évaluation

- Étude de cas.

PROGRAMME

Module 3B.4 – Clauses sensibles & prévention des risques BET (5 heures)

Objectifs pédagogiques

- Identifier les clauses à fort risque juridique,
- Sécuriser les contrats et les recommandations,
- Prévenir les mises en cause de responsabilité.

Contenus

- Clauses de responsabilité et plafonds,
- Clauses pénales,
- Clauses de délai et pénalités,
- Clauses relatives à la propriété intellectuelle (strictement contractuelle),
- Données, livrables et confidentialité,
- Prévention HSE chantier (angle juridique),
- Bonnes pratiques de sécurisation contractuelle.

Méthodes pédagogiques

- Analyse de clauses réelles,
- Retours d'expérience.

Évaluation

- QCM.

Module 3B.5 – Atelier contrats & mise en pratique / tutorat (3 heures)

Objectifs pédagogiques

- Mettre en pratique les acquis du bloc,
- Travailler sur des situations réelles ou reconstituées,
- Adapter les enseignements aux métiers exercés.

Contenus

- Analyse de contrats apportés par les participants (si souhaité),
- Identification des risques juridiques,
- Formulation de recommandations PDTA,
- Limites et escalade vers les conseils spécialisés.

Méthodes pédagogiques

- Atelier collaboratif,
- Coaching collectif,
- Possibilité de tutorat individualisé.

Livrables

- Grille d'analyse contractuelle PDTA,
- Fiche de recommandations.



Bloc 4 – Assurances, urbanisme et environnement (58 heures)

Compétences visées

À l'issue du bloc, le participant est capable de :

- identifier les risques juridiques majeurs,
- sécuriser les projets en amont,
- orienter efficacement le client,
- dialoguer de manière éclairée avec assureurs, avocats, notaires et administrations.

PROGRAMME

Module 4.1 – Assurances et garanties de l'acte de construire (28 heures)

Objectifs pédagogiques

- Identifier les assurances obligatoires et facultatives,
- Comprendre le périmètre des garanties et exclusions,
- Anticiper les risques de non-assurabilité,
- Articuler responsabilité juridique et couverture assurantielle.

Contenus

- Principes généraux du droit des assurances appliqué à la construction,
- Assurance dommages-ouvrage :
 - champ d'application,
 - garanties,
 - exclusions,
- Assurance responsabilité civile décennale :
 - fondements,
 - conditions de mise en jeu,
- Assurance responsabilité civile professionnelle,
- Responsabilités des différents intervenants :
 - MO,
 - MOE,
 - BET,
 - entreprises,
- Assurance des constructeurs non-réalisateurs,
- Sinistres :
 - déclaration,
 - expertise,
 - articulation avec le contentieux,
- Cas pratiques issus de projets réels.

Méthodes pédagogiques

- Apports structurés,
- Lecture commentée de polices d'assurance,
- Études de cas (sinistres, refus de garantie).

Livrables

- Fiche réflexe « assurances & responsabilités »,
- Tableau de correspondance risque / assurance / alerte.

Évaluation

- Étude de cas appliquée.

PROGRAMME

Module 4.2 – Droit de l'urbanisme appliqué aux projets (24 heures)

Objectifs pédagogiques

- Lire et interpréter un PLU,
- Identifier les règles applicables à un terrain/projet,
- Anticiper les risques de refus ou de contentieux,
- Accompagner le maître d'ouvrage dans une logique PDTA.

Contenus

- Principes généraux du droit de l'urbanisme,
- Hiérarchie des documents d'urbanisme,
- Lecture méthodologique d'un PLU :
 - zonage,
 - règlement écrit,
 - OAP,
- Autorisations d'urbanisme :
 - permis de construire,
 - permis d'aménager,
 - déclarations préalables,
- Règles d'implantation, de gabarit, de densité,
- Servitudes d'urbanisme,
- Contentieux de l'urbanisme (principes, délais, acteurs),
- Articulation urbanisme / projet de construction.

Méthodes pédagogiques

- Apports illustrés,
- Travail pratique sur un PLU réel,
- Cas concrets de projets.

Livrables

- Grille de lecture d'un PLU,
- Check-list « risques urbanistiques projet ».

Évaluation

- Cas pratique guidé.

PROGRAMME

Module 4.3 – Droit de l’urbanisme appliqué aux projets PDTA (6 heures)

Objectifs pédagogiques

- Identifier les principales obligations environnementales,
- Anticiper les risques juridiques environnementaux,
- Orienter le client vers les bons interlocuteurs,
- Sécuriser la posture PDTA.

Contenus

- Principes fondamentaux du droit de l’environnement :
 - prévention, précaution, pollueur-payeur,
- Évaluation environnementale des projets,
- Études d’impact et procédures associées,
- Espèces protégées et biodiversité,
- ICPE et projets industriels,
- Responsabilité environnementale,
- Contentieux environnemental (logique générale),
- Cas pratiques issus de projets d’ingénierie.

Méthodes pédagogiques

- Apports ciblés,
- Études de cas courts,
- Échanges d’expériences.

Livrables

- Fiche réflexe « environnement & projet ».

Évaluation

- QCM ciblé.